



## ■ Le mot du Conseil Municipal ■■■



En l'absence de notre maire regretté Robert Aribaud, le Conseil Municipal de Carlipa présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2012, une bonne santé accompagnée de prospérité, de réussite et de sérénité.

Nous gèrerons au mieux les affaires de la commune que vous nous avez confiées. Pour cela, avec vous, nous devons compléter obligatoirement le Conseil Municipal de ses onze membres imposés par la loi, et donc une élection partielle en découlera courant mars de cette année, un siège étant à pourvoir.

Le futur maire ne peut être élu que par un Conseil Municipal complet ; l'information du déroulement de l'élection sera affichée en mairie.

Michèle Aribaud, parrainée par le Conseil Municipal, sera candidate à cette élection.

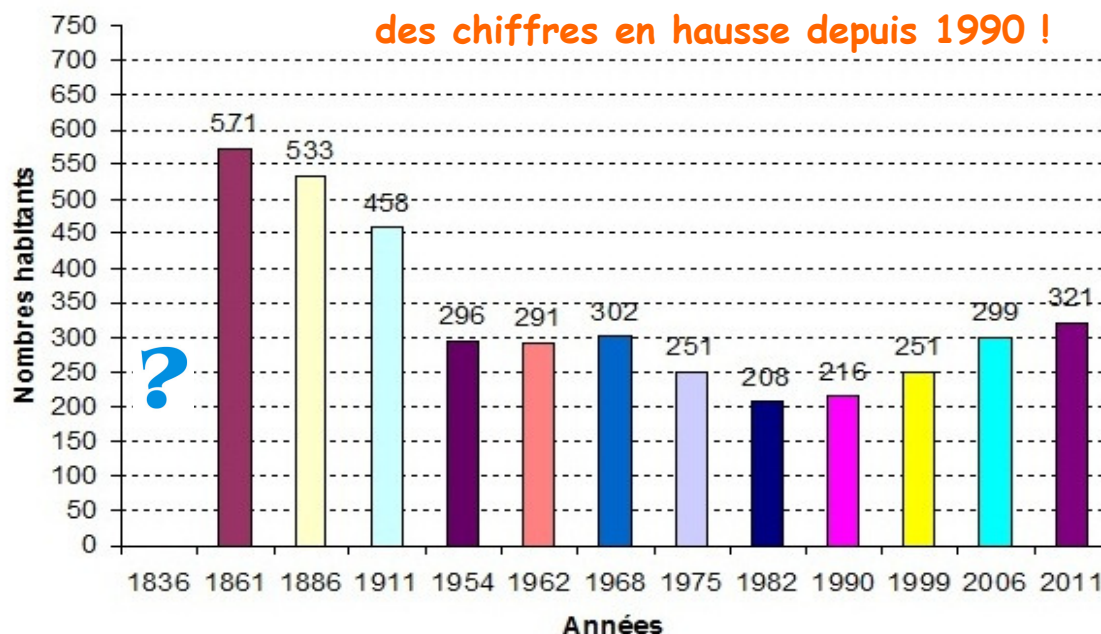
Les dates et lieu retenus par la préfecture de l'Aude pour les scrutins sont arrêtés les 18 et 25 mars 2012 de 8 heures à 18 heures en mairie de Carlipa.

Le Conseil Municipal

# Bulletin municipal Commune de CARLIPA

## ■ Informations Communales ■■■

### ■ Population



A votre avis, combien d'habitants à Carlipa en 1836 ?

Réponse : En 1836, la population de Carlipa s'élevait à 683 habitants.

## ■ Informations Communales (suite) ■■■

SPÉCIAL ÉLECTIONS ... SPÉCIAL ÉLECTIONS ... SPÉCIAL ÉLECTIONS ...

### ■ Municipales partielles

Notre commune doit procéder à une élection partielle pour compléter d'un membre le Conseil Municipal actuel.

Les dates de cette élection sont fixées par la préfecture aux 18 et 25 mars prochains.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de proposer et d'appuyer la candidature de Michèle ARIBAUD qui désire intégrer l'équipe municipale et s'investir dans la gestion des projets et décisions concernant notre commune.

### Déroulement des élections ...

Au premier tour, l'élection se fera à la majorité absolue des suffrages exprimés.

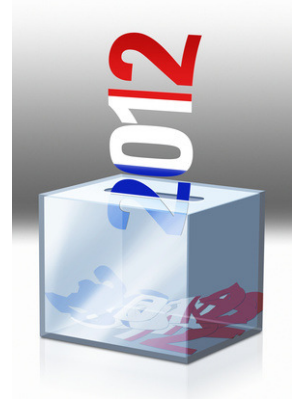
En cas de second tour, la règle de la majorité relative des suffrages exprimés sera appliquée.

Dans les quinze jours qui suivront l'élection du nouveau candidat, le Conseil municipal devra élire son maire. Lors de cette même séance, le nouveau maire élu fera procéder à l'élection des adjoints.

Les délégués aux commissions et syndicats, auxquels adhère la commune, seront également désignés.

#### Les commissions et syndicats :

**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Commission Communale des Marchés Publics et Appels d'Offres, Commission communale des impôts directs, Communauté de Communes Lauragais Montagne Noire :** Développement local, économique, commission sociale, urbanisme/assainissement, voirie/éclairage, culture et tourisme. **Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire, Syndicat de Gestion de l'Entente Pédagogique Intercommunale (SGEPI) Carlipa, Cenne-Monestiés et Villestpy, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Bassin du Fresquel, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Déchets Ménagers (SICTDM), Foyer Socio-Educatif du collège de Bram, Syndicat Audois d'Energie (SYADEN), Syndicat à Vocations Multiples du Cabardès (SIVOM).**



### ■ Présidentielles

Elles se dérouleront les dimanches 22 avril et 6 mai prochains.

### ■ Législatives

Elles sont programmées sur les dimanches 10 et 17 juin prochains.



### ■ La Refonte des listes électorales, c'est quoi ?

Les refontes de listes électorales, qui conduisent à transmettre une nouvelle carte à chaque électeur, ont traditionnellement lieu, sur décision du Gouvernement et sans que la loi fixe d'obligation, tous les trois à cinq ans.

Le Gouvernement a décidé que la prochaine refonte des listes électorales interviendra début 2012, soit juste avant la tenue des deux élections mobilisant traditionnellement le plus d'électeurs : l'élection du Président de la République, d'une part, et les élections législatives, d'autre part. Sur le plan financier, cette décision a aussi pour but d'optimiser l'usage des cartes électorales délivrées à l'occasion de la refonte de 2007, qui ont été conçues de façon à être utilisées lors de douze scrutins .



Les nouvelles cartes d'électeur seront éditées début mars et disponibles pour les élections municipales partielles.

La liste électorale 2012-2013 de la commune compte 211 inscrits : 111 électrices pour 100 électeurs.

On dénombre également 4 ressortissants européens : 3 électrices pour 1 électeur inscrits sur des listes spécifiques.

## ■ Cadre de vie ■■■ ■ Point sur les travaux . . .

### ■ Schéma directeur d'assainissement

Il a pour vocation : ● de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières de l'assainissement d'une collectivité, ● de pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs, tant au niveau du réseau que des systèmes de traitement des effluents, ● de faire une recherche d'entrées d'eaux claires parasites afin de les réduire, ● de proposer un programme de travaux visant à améliorer le fonctionnement du système d'assainissement (station d'épuration).

Le schéma directeur est un outil de programmation et de gestion pour la collectivité qui doit lui permettre d'avoir une vision globale des solutions envisageables.

■ **Réfection toiture.** Le toit de la remise de l'école nécessite quelques travaux. Ces derniers seront entrepris prochainement.

■ **A la bonne heure !** Un devis est en cours afin de remplacer l'horloge de l'église actuellement défectueuse.



Il est aussi un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants et au développement de l'urbanisation.

Le schéma directeur d'assainissement de la commune a été réalisé en 2001. Depuis, plusieurs zones ont été construites.

Compte tenu de l'ancienneté du schéma directeur existant, la commune souhaite lancer un complément au schéma directeur de son réseau afin de :

● réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de son réseau d'assainissement collectif, ● prévenir de nouvelles perspectives de développement, ● améliorer son système d'assainissement.

■ **Abri grillades.** Lors du dernier conseil municipal, les élus ont validé le devis proposé par Claude Chauvet concernant la réalisation d'un abri démontable qui permettra de protéger l'espace grillades notamment lors de la fête locale. En cas de besoin, cet abri sera installé à la salle polyvalente.



## Les élus vous invitent.....



**Le conseil municipal vous invite à participer à la commémoration  
Du 8 mai 1945**

**Mardi 8 mai 2012**

Départ du cortège à 11 heures, cour de la mairie. Dépôt de gerbe au monument aux morts

**A l'issue de la cérémonie, les élus vous invitent à partager le verre de l'amitié.**

## ■ Vie associative ■■■

### Retour sur l'édition 2012 du Carnaval

L'édition 2012 a confirmé l'intérêt porté par enfants et parents à cet événement désormais incontournable. Plus de 70 enfants du regroupement pédagogique et des villages voisins ont participé au spectacle de marionnettes à fils « Pierre et le Loup » et au goûter.

**Record battu ! ! !** Dès 20 heures, plus de 190 inscrits au buffet prenaient place autour des tables pour partager ce premier repas de l'année. Le bal masqué comptait pas moins de 80 personnages exhibant leurs déguisements, sous les regards d'un large public et d'un jury spécialement conçu pour l'événement. Beauté, originalité et présentation des déguisements étaient au rendez-vous.

**Les lauréats des meilleurs déguisements :** Serge « Monsieur Cetelem », Brigitte « Madame l'araignée », Anne-Marie « La pin-up », un groupe d'amis « Les 4 moines ». Toutes les photos sur [www.carlipa.net](http://www.carlipa.net)

### Carlip'animations vous informe...

#### Au programme des prochains mois



■ **10 mars** « Soirée chansons françaises ». Les plus belles chansons interprétées par Layla  
■ Menilmontant ■ Route Nationale 7  
■ Volare ■ La Mer ■ Scandale Dans La Famille ■ C'est Si Bon ■ Nuages

■ Guantanamo ■ Petite Fleur ■ Son de Cuba ■ Le Soleil et la Lune ■ Sympathique ■ Hit The Road Jack ■ Dans Mon Île ■ Swing Troubadour

■ **17 mars** Loto informatisé

■ **24 mars** « Sauvegarde du patrimoine »

■ **1 avril** Thé dansant avec l'orchestre Pierre LEBRUN

■ **28 avril** « fête du muguet » Repas traiteur, animation imitateur humoriste, soirée DJ

■ **19 mai** « Soirée pâtisserie »

Toute l'information sur [www.carlipa.net](http://www.carlipa.net)



## ■ Démographie ■ ■ ■



**Naissances :** ■ Sarah EL YAACOUBI, le 31 octobre 2011 à Carcassonne ■ Zachary PETIT KUCZKOWSKI, le 17 décembre 2011 à Carcassonne ■ Nolan BOULEAU, le 25 janvier 2012 à Carcassonne ■ Riyad BOUMAÏZ, le 31 janvier 2012 à Carcassonne ■ Rosa CANDÉ DA SILVA CARDOSO, le 19 février 2012 à Carcassonne.

**Décès :** ■ Robert ARIBAUD, le 17 janvier 2012 ■ Louis GUILLERÉ le 23 février 2012.

### ■ La maxime du bulletin

**L'optimisme est une forme de courage qui donne confiance aux autres et mène au succès.**

Baden Powell

## ■ Informations et rappels utiles ■ ■ ■

### ■ Opération brioches AFDAIM

La vente de brioches, au profit de l'AFDAIM, se tiendra le samedi 24 mars de 10 heures à 12 heures à la bibliothèque municipale. Le prix de la brioche est de 5 €.

Nous faisons appel à votre générosité.



### ■ Collecte des encombrants

Les prochaines collectes des encombrants :

jeudi 22 mars  
jeudi 13 septembre.



### ■ Monoxyde de carbone : Prudence !!



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Il provoque maux de tête, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

**Comment éviter les intoxications ?** Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

- avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations
- veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage ● Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid, ● N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).
- veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion : ● Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement ● Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...), ● N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseros, etc.
- si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

● Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...). Ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments. ● Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service.

**Que faire si on soupçonne une intoxication ?** Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement. Dans ce cas : ■ Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ■ Arrêtez si possible les appareils à combustion ■ Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments ■ Appelez les secours : 112, 18, 15. ■ Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs-pompiers.

